

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 1^{er} avril 2025

N° 007-2025

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Procurations : 3

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 14 (15-1)

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

20 mars 2025,

Affichée et mise en ligne

le 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme EMON

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC, Mr MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme EMON

Le procès-verbal du 05 mars 2025 est approuvé.

Objet : Compte administratif 2024 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 février 2025 ;

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Il propose à Monsieur DENIS de procéder à l'adoption du compte administratif, il est élu à l'unanimité, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur DENIS, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Après avoir entendu toutes les explications données,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

ADOpte par 14 voix POUR (monsieur le maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2024, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :	804 949.74€
RECETTES :	1 194 401.97€
Excédent de l'exercice :	389 452.23€
Excédent de fonctionnement reporté	448 897.57€
TOTAL	838 349.80€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :	613 413.67€
RECETTES :	572 753.74€
Déficit de l'exercice :	40 659.93€
Déficit d'investissement reporté	222 138.85€
TOTAL	262 798.78€

**Restes à réaliser en recettes
d'investissement**

Soit un excédent global de clôture de

+641 784.02€

La secrétaire de séance, Michelle EMON



Le 1^{er} adjoint, Anthony DENIS



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 2 avril 2025
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 2 avril 2025
de la publication le 2 avril 2025
Mise en ligne sur le site internet le 2 avril 2025

**MAIRIE DE
SAULT-LÈS-RETHEL 08300**

Tel : 03.24.38.49.38

Fax : 03.24.38.79.70

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2024.

Le budget 2024 a été une fois encore maîtrisé, il a permis de dégager des excédents en fonctionnement et de ne pas recourir à l'emprunt.

Personnel : cette année encore, les charges de personnel comme les charges de gestion courante sont elles aussi maîtrisées.

La commune a fait le choix de titulariser deux agents des services techniques et d'avoir un minimum recours à des contractuels.

Les prévisions ayant été prudentes, nous avons pu faire face aux différents décrets : instauration de la prime de pouvoir d'achat, majorations de rémunération ainsi qu'aux avancements d'échelons, etc... sans difficulté.

Gestion courante : la commune reste très soucieuse des dépenses de chauffage : une sensibilisation à l'économie et un effort collectif a été demandé ; il porte ses fruits malgré les tarifs encore en vigueur.

-un travail important sur le renouvellement des concessions arrivées à échéance et sur les concessions en état d'abandon perdure sur plusieurs années pour permettre une bonne gestion des cimetières et garantir la dignité du lieu.

-la commune a renouvelé une partie du matériel des services techniques devenu vieillissant. Lorsque la commune le peut, elle revend ce matériel vieillissant sur site dédié.

-les revenus des immeubles sont en hausse grâce à une promotion et une valorisation permanente de notre salle polyvalente et la location à la communauté de communes du Pays rethélois de certains de nos bâtiments

-cette année encore, la commune a choisi de ne pas illuminer ses rues pour les fêtes, par contre, les habitants ont vu les environs de la mairie et la devanture de la salle polyvalente parés par des illuminations achetées en déstockage.

Travaux :

-la commune fait le choix d'entretenir au fil de l'eau ses bâtiments ce qui permet d'optimiser les économies d'énergie (isolation et toiture de la Mairie, étanchéité de la toiture de la salle polyvalente)

-le passage progressif en éclairage LED constitue une manne d'économies d'énergie tout en garantissant la sécurité des administrés et en limitant les incivilités qui pourraient être favorisées par le manque de luminosité.

-le monument aux morts a été réaménagé et remis aux normes PMR, il n'avait pas été rénové depuis des décennies.

-cette année encore, la commune a prévu au budget une somme conséquente pour le curage du ruisseau de Biermes afin d'être prête lorsque les travaux débiteront.

Le Maire, Michel KOCIUBA



VILLE DE SAULT-LES-RETHEL

ETAT DES RESTES A REALISER 2024/2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Libellé	Article	Montant
2024-03	Réfection de la toiture de la salle polyvalente	13461	19 909.00
2024-05	Aménagement et mise aux normes du monument aux morts	13461	11 561.00
2024-06	Isolation des combles de la Mairie	1322	13 110.00
		13461	7 866.00
2024-07	Réfection de la toiture de la Mairie	1322	13 787.00
			66 233.00

Le Maire,
Michel KOCIUBA



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par Anthony DENIS
A Sault-lès-Rethel, le 1^{er} avril 2025
Signature :



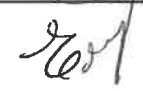
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Sault-lès-Rethel, le 1^{er} avril 2025

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Pour : 14 (15-1)
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 20/03/2025

KOCIUBA Michel	
DENS Anthony	
JACOB Angélique	
GOURNET Pascal	
EMON Michelle	
BENYAHIA Malika	
FONTAINE Nathalie	Pouvoir à M ^{me} Emon
LEJEUNE Thierry	
TOUROLLE Isabelle	Absente
BRIZION Christophe	Absent
STIENNE Jean-Christophe	
DUBRUNQUEZ Maggy	
FONTAINE Bénédicte	Pouvoir à M ^l Gournet

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

SIMON Annie	
LAQUEUE Florian	Pourvoi à M ^r Denis
MAQUIN Yannick	Absent
CAPITAINE Dominique	
POUPONNEAU Emile	
KRAWIEC Casimir	Absent

Certifié exécutoire par le Maire, KOCIUBA MICHEL, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,

le 02 avril 2025, et de la publication le 02 avril 2025.

A Sault-lès-Rethel, le 02 avril 2025.

Le Maire, Michel KOCIUBA

